

Numéro de dossier : 1204334004	
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités</b>	Ne s'applique pas
<b>Projet</b>	-
<b>Objet</b>	Adoption d'un règlement modifiant le règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le terrain portant le numéro de lot 1 852 819 du cadastre du Québec et bordé des rues Richmond, Ottawa, du Séminaire et du parc linéaire du canal de Lachine (09-004) et le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown, dans le but de permettre la construction d'une école et, dans le parc des Bassins-à-Bois, d'un pavillon.

D'adopter le règlement modifiant le règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielle et commerciales sur le terrain portant le numéro de lot 1 852 819 du cadastre du Québec (09-004) et le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement au secteur Griffintown, dans le but de permettre la construction d'une école et, dans le parc des Bassins-à-Bois, d'un pavillon.

-- Signé par Benoit DAGENAIS/MONTREAL le 2020-04-08 15:46:48, en fonction de /MONTREAL.

**Signataire:**

Benoit DAGENAIS

\_\_\_\_\_  
Directeur d'arrondissement  
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

Numéro de dossier : 1204334004